



Formation



Soins de premiers secours aux animaux

Gestes clés et plus d'autonomie en matière de soins aux animaux

PROGRAMME

Matinée : Gestion sanitaire d'un troupeau

L'anatomie des ruminants et les principaux problèmes de santé
Apprendre à déterminer les facteurs de risque pour son élevage, savoir les analyser et les hiérarchiser.
Identifier les maladies et connaître les prémices d'une pose de diagnostic
Connaître les principales méthodes de prévention et les différents remèdes existants et innovants

Après-midi : Conduite de l'observation des animaux et mise en pratique

Savoir identifier les pathologies (sphère digestive, sphère pulmonaire, sphère génitale, etc)
Connaître les soins de premiers secours pour répondre à l'urgence

Soins et gestes de premiers secours aux animaux d'élevage (ex : administration piqure, intraveineuse, pose de sonde/ cathéter, pose d'une sonde, d'un aimant, etc.)
Savoir prendre les bonnes décisions suivant les différents cas : jusqu'où peut-on agir seul ?

Date :

19 avril 2021

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Haute-Vienne

Public :

Agriculteurs.rices et porteurs.ses de projet dans leur ppp

Intervenants :

Lucile Brochot, vétérinaire du GIE Zone Verte

Repas : casse-croute partagé

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



Tarifs et prises en charge :

- **Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2021 à 2 225 €/an (pas de plafond pour les PPP). Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

- **L'adhésion 2021** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

INSCRIPTIONS AVANT LE 08/04/2021

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur-trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant-e solidaire
- Porteur-euse de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

julietter@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03